# Fiche de spécifications Processus : P7 - Redressement Programme : C1 Niveau : Individu Établissement de travail : SIRET Activité économique de l'établissement de travail : ACTET Date : 29/06/2017 Numéro de version : 2

L'établissement de travail (SIRET) et son activité économique (ACTET) font l'objet de deux codages successifs. Si le codage automatique échoue, le siret et l'APET sont codés manuellement à l'aide de l'application Recap. À la fin du processus, on ne retient qu'un seul codage dit « retenu ». Ces 3 codages sont enregistrés.

Cette fiche traite du codage automatique. À l'issu des codages, on marque les codages retenus et les codages à effectuer manuellement.

# Champ des individus

L'établissement de travail d'un individu et son activité économique n'ont de sens que s'il appartient à l'échantillon complémentaire (COMPL\_X=1) ou à l'EDP (EDP\_X=1) ou si son logement appartient à l'EFL (ENQUETE\_FAMILLE=1).

### **Définition**

> Variables en entrée :

Le nom de l'établissement de travail (RS\_X) est une chaine de caractères alphanumériques.

Les éléments de l'adresse de l'établissement de travail :

- le numéro dans la voie (NUMVOI\_X) est numérique strictement inférieur à 10 000 ;
- l'indice de répétition (BISTER X) varie de A à Z;
- le type de voie (TYPEVOI\_X) respecte une certaine nomenclature ;
- le nom de la voie (NOMVOI\_X) et le complément (CPLADR\_X) sont des chaines de caractères alphanumériques.

Commune codée du lieu de travail (CLT_C_C)	
Modalité	Signification
Code sur 5	Communo
positions	Commune

L'activité économique déclarée de l'établissement de travail (ACTET\_X) est une chaine de caractères alphanumériques.

# Variables en sortie :

Les notes élémentaires de codage :

- la note nom (NOTE\_MCA\_NOM\_C), si valorisée, s'étend de 0000 à 1000.
- la note adresse (NOTE\_MCA\_ADR\_C), si valorisée, prend les valeurs : 10 ou 11 pour bonne, 21 à 23 pour assez bonne, 31 à 33 ou 35 pour mauvaise
- la classe (CLASSE C) prend une valeur allant de 1 à 9.

Indicateur de codage du nom d'établissement de la demande (INRS)	
Modalité	Signification
1	Raison sociale
2	Nom d'enseigne
3	Sigle
4	Nom usuel
5	Nom d'enseigne généré
6	Sigle généré

© Insee 1/5

Les caractéristiques de l'établissement de travail (SIRETC)<sup>1</sup>:

- l'enseigne (ENSEIGNE) et la raison sociale (RS) et le sigle (SIGLE) de l'entreprise ;
- l'adresse de l'établissement : le numéro dans la voie (NUMVOI), l'indice de répétition (BISTER), le type de voie (TYPVOI), le nom de la voie (NOMVOI) et le complément d'adresse (COMPLEMENT) ;
- le département (DEP\_ET) et la commune (COM\_ET);
   l'activité économique (APET) et l'activité principale de l'entreprise (APEN);
- la catégorie juridique (CJUR) ;
- les tranches d'effectif de l'établissement (TEFET) et de l'entreprise (TEFEN);
- l'indicatrice de siège (SIEGE).

Activité économique codée de l'établissement de travail (ACTET_C_C)		
Modalité	Signification	
Code	Activité de l'établissement	

### Règles de codage

- > On ne code l'établissement de travail de l'individu et son activité économique que s'il travaille et si son bulletin individuel est suffisamment renseigné pour adresser une demande.
- > L'établissement de travail est codé par l'outil MCA. La demande est constituée des éléments d'adresse<sup>2</sup> et d'un nom (enseigne, sigle ou raison sociale).

En retour, MCA fournit les notes synthétique et élémentaires<sup>3</sup> qualifiant le codage et, en cas de retour d'écho, le siret de l'établissement avec ses caractéristiques.

- L'activité de l'établissement de travail est codée automatiquement par l'outil Sicore.
- > En cas d'échec de codage, si l'individu vit et travaille dans le même arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille, on étend le codage à tous les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille.

À défaut de commune, on demande le codage sur toutes les communes du département.

À défaut de nom de l'établissement de travail, on demande le codage avec l'activité économique déclarée.

# Création du nom simplifié de l'établissement (NRS ADAPT), variable intermédiaire

Le nom simplifié de l'établissement (NRS ADAPT) simplifie l'algorithme de détermination de l'établissement de travail et de son activité. Il se déduit du nom d'établissement et de l'activité économique déclarés :

Le nom simplifié de l'établissement (NRS\_ADAPT) est le nom d'établissement (RS\_X) s'il est déclaré et non vide4.

Sinon, il est égal à l'activité économique déclarée (ACTET\_X) si celle-ci est reconnue<sup>5</sup>. On ne valorise pas la variable sinon.

# Création de la présence d'indices de travail (ITRAV), variable intermédiaire

La présence d'indices de travail (ITRAV) n'est utilisée que pour ce codage.

Présence d'indices de travail (ITRAV)	
Modalité	Signification
0	Indices laissant supposer que l'individu ne travaille pas
1	Indices laissant supposer que l'individu travaille

#### L'individu travaille si :

- le nom simplifié de l'établissement (NRS\_ADAPT) est déclaré ou si
- l'activité économique (ACTET\_X) est déclarée ou si

© Insee 2/5

¹Ces caractéristiques sont enregistrées dans la table informatique ETABLISSEMENTS\_CODAGE. Le siret est nommé SIRET dans cette table ; SIRETC dans la table INDIVIDUS. L'activité économique est nommée APET dans cette table ACTET\_C dans la table INDIVIDUS.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>La spécification initiale n'explicite pas le complément d'adresse (CPLADR\_X).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>La note synthétique se déduit des notes élémentaires. L'algorithme figure en annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>La liste des noms d'établissement vides de sens figure dans la table informatique LISTES pour NOM\_LISTE=NRS.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>La liste des activités économiques reconnues figure dans la table informatique LISTES pour NOM\_LISTE=ACTIVITE.

- le nom de la voie (NOMVOI\_X) et la commune du lieu de travail<sup>6</sup> (CLT\_X) sont déclarés et une des deux professions, salariée ou non salariée (PROFS\_X ou PROFI\_X), est déclarée et non vide<sup>7</sup>.

# Actions de codage

L'indicateur de codage de l'établissement de travail (I MCA C) est la note synthétique retournée par MCA.

Indicateur de codage automatique de l'établissement de travail (I_MCA_C)	
Modalité	Signification
С	Succès, codage de qualité suffisante
D	Douteux, codage de qualité moyenne
Е	Échec, codage de qualité insuffisante
8	Échec, pas de codage

Indicateur de codage de l'activité de l'établissement de travail (I_ACTET_C)	
Modalité	Signification
XXX	Ne travaille pas
CAM	Codé
CAC	Codé par confirmation par Sicore activité
EAX	Échec, pas de demande de codage automatique (bulletin trop pauvre)
EAM	Échec, aucun écho
EAN	Échec, un écho de faible qualité
EAA	Échec de la confirmation par Sicore activité car libellé activité non codé
EAC	Échec de la confirmation par Sicore activité mais libellé activité codé
	Hors champ

Si l'individu ne travaille pas (ITRAV=0) alors on l'indique dans les 2 indicateurs (I\_MCA\_C non valorisé et I\_ACTET\_C=XXX).

Si l'individu travaille (ITRAV=1) mais si le BI ne contient pas assez de données pour adresser une demande de codage à MCA:

- le nom simplifié n'est pas valorisé (NRS ADAPT) et si
- la commune du lieu de travail n'a pas été codée (CLT\_C\_C non valorisée<sup>9</sup>) ou si le nom de la voie ou de l'activité n'est pas déclaré (NOMVOI\_X ou ACTET\_X non valorisée).

Alors on l'indique dans les 2 indicateurs (I MCA C non valorisé et I ACTET C=EAX).

Dans les autres cas, l'algorithme suivant détermine l'indicateur de codage de l'activité économique de l'établissement de travail de l'individu en fonction du codage de sa commune du lieu de travail (CLT\_C\_C).

© Insee 3/5

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Techniquement, cette condition est écrite I\_CLT\_C≠XX.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>La liste des professions vides de sens figure dans la table informatique LISTES pour NOM\_LISTE=PROF.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Techniquement, la condition est écrite : I\_CLT\_C ≠ CAS, CAM, CAB et CAI.

```
Si la commune du lieu de travail est codée (CLT C C valorisée<sup>10</sup>), alors
   on code l'établissement avec la commune du lieu de travail (CLT C C):
         en cas de succès, on l'indique (LMCA C=C et LACTET C=CAM)
        en cas de doute, on l'indique (I MCA C=D et I ACTET C=EAA)
         en cas d'échec avec ou sans codage,
                  si la commune de travail est un arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille et celle de résidence (I CLT C=CAI), si l'individu ne travaille
                  pas à domicile (VARDOMPART X≠2) mais dans la même commune (ILT X=1), alors
                  on code l'établissement avec la commune ambigue de Paris (75056), Lyon (69123) ou Marseille (13055) :
                         en cas de succès, on l'indique (I MCA C=C et I ACTET C=CAI)
                         en cas de doute, on l'indique (I MCA C=D et I ACTET C=EAA)
                         avec codage initial ou en cas de nouvel échec avec codage, on l'indigue (I MCA C=E et I ACTET C=EAN)
                         sans codage initial et en cas de nouvel échec sans codage, on l'indique (I MCA C non valorisé et I ACTET C=EAM)
Si la commune du lieu de travail n'a pas été codée par la commune du lieu de résidence (I CLT C=EAI), alors
   on ne code l'établissement qu'avec le département de résidence (DEP CODE)
Si la commune du lieu de travail n'a pas été codée par le PAD (I CLT C=EAF), alors
   on ne code l'établissement qu'avec le département codé par le PAD (DLT CODE)
Si la commune du lieu de travail n'a pas été codée (I CLT C=XXX, EAN, EAM ou EAR)
        Si le pays est frontalier ou enquêté par FLDOM
               on ne code l'établissement qu'avec le département correspondant au pays (département(PLT C C)<sup>11</sup>)
        Sinon (le pays est étranger, France métro ou France non enquêté)
               on ne code l'établissement qu'avec le département déclaré (DLT X) si valorisé
               on ne code l'établissement qu'avec le département et la commune de résidence sinon (DEPCOM CODE)
Pour ces 5 derniers codage:
en cas de succès, on l'indique (I MCA C=C et I ACTET C=CAM)
en cas de doute, on l'indique (I MCA C=D et I ACTET C=EAA)
en cas d'échec avec codage, on l'indique (I_MCA_C=E et I_ACTET_C=EAN)
en cas d'échec sans codage, on l'indique (I MCA C non valorisé et I ACTET C=EAM)
```

© Insee 4/5

Le siret de l'établissement de travail (SIRETC) est codé si l'indicateur est valorisé.

L'activité économique (ACTET C C) est codée si I ACTET C=CAC, CAM, EAA, EAC ou EAN,

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Techniquement, la condition est écrite : I\_CLT\_C = CAS, CAM, CAB et CAI.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>Techniquement, la table de passage entre les pays et les départements d'outre-mer est la table MODALITES pour NCT\_ID=15.

<u>Initialisation des individus à coder manuellement</u>
Si l'activité doit être codée mais que codage automatique est un échec (I\_ACT\_C=EAX, EAN, EAM, EAA ou EAC), on l'indique (I\_REPRISE\_ACT=V).

> Les codages par Sicore ou par MCA nécessitent un transcodage préalable du département selon la règle suivante 12 :

Département	Transcodage
971	9A
972	9B
973	9C
974	9D
975	9E
985	9F
986	9G
987	9H
988	91
Autres	Idem

# Rappel de modalités

Indicateur de codage de la commune d'un type (I_TYP_C)	
Modalité	Signification
XXX	Valeur non déclarée
CAS	Codé par Sicore
CAB	Codé par les bases régionales
CAI	Codé par la commune du lieu de résidence (DEPCOM_CODE)
CAM	Codé par le pays Monaco
EAI	Échec de codage par la commune du lieu de résidence (DEPCOM_CODE)
EAF	Échec de codage par le PAD
EAN	Échec de codage Sicore de type non-reconnaissance
EAM	Échec de codage Sicore de type multiple
EAR	Échec de codage Sicore de type redondant

Code commune des arrondissements		
Modalité	Signification	
]75100 ; 75121[	Arrondissements de Paris	
]69380 ; 69123[	Arrondissements de Lyon	
]13200 ; 13217[	Arrondissements de Marseille	

Pays du lieu de travail (PLT)	
Modalité	Signification
Code sur 3	Pavs
positions	1 ays

© Insee 5/5

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Il est également nécessaire de procéder au transcodage inverse dans la réponse.